



**Bureau de normalisation  
du Québec**

*Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).*

PAR COURRIEL

Le 23 mai 2014

Lettre transmise aux organismes suivants :

Ringuette Canada

Hockey Canada

Conseil canadien des normes (CCN)

**Objet : Surveillance de processus de rappel – Protège-cous**

---

Madame,  
Monsieur,

Le présent avis a pour but de signaler l'enclenchement d'un processus de rappel par la compagnie Reebok-CCM Hockey visant un protège-cou pour gardien de but de modèle Reebok-TCPRE sur lequel figure la marque de conformité du BNQ en vertu du certificat numéro 1684.

Ces protège-cous produits en Chine pour la compagnie SPORT MASKA INC. (REEBOK-CCM HOCKEY) à l'usine YAYORK PLASTICAL PRODUCTS (SHENZHEN) CO LTD portent les numéros d'article K101SR TCPRE et K101JR TCPRE.

Les produits visés par le processus de rappel ont échoué à un essai en laboratoire obligatoire en vertu du protocole de certification BNQ 9415-970 lors de la dernière activité de surveillance effectuée par le BNQ en février 2014. Cet échec a par la suite été confirmé par d'autres essais en laboratoire en mars 2014. Les produits visés ont été retirés par le BNQ de la portée de certification de la compagnie Reebok-CCM Hockey. Aucun incident ni aucune blessure n'ont été signalés à Reebok-CCM Hockey relativement à l'utilisation de ce produit.

L'étendue du rappel enclenché vise potentiellement 11 515 protège-cous qui ont été vendus au Canada et aux États-Unis entre 2012 et 2014.

Le BNQ supervise le plan d'action de la compagnie Reebok-CCM Hockey depuis l'établissement de la non-conformité des protège-cous et s'assure que Reebok retire du marché les produits faisant l'objet du rappel et n'utilise pas la marque de conformité du BNQ en relation avec le modèle de protège-cou visé par ce rappel.

Nous demeurons à votre entière disposition pour toute demande d'information supplémentaire.

JR/mr/nb

Jean Rousseau, ing.

Directeur BNQ

418 652-2219

jean.rousseau@bnq.qc.ca

c. c. Reebok-CCM Hockey